

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Nationale Loterij - Loterie Nationale**

Forme juridique : Société anonyme de droit public

Adresse : Belliardstraat

N° : 25-33

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail : Sophie.Salvi@loterie-nationale.be

Numéro d'entreprise

0223.967.357

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

28-01-2011

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-05-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.19, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GODFRIN Aline

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-12-10

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

BRUSSEEL Ann

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2021-12-31

Administrateur

VERHOEVEN Annemie

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

STOKMANS Bart

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

DOUTRELEPONT Carine

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

PEETERS Eddy

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

DARDENNE Emmanuelle

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

PONCIN Eric

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

GOSELIN Ermeline

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

VAN DE VELDE Filip

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-01

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

VAN DER SCHUEREN Frederic

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-04-22

Fin de mandat : 2021-05-20

Président du Conseil d'Administration

CAUDERLIER Frédéric

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

DUFFY Gerald

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

DEMARET Geraldine

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Président du Conseil d'Administration

DEMAL Gregory

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-10

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

DE PAUW Heidi

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-09

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

WARNIMONT Jacques

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-05-13

Fin de mandat : 2021-05-11

Commissaire du Gouvernement

HAEK Jannie

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-11-13

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur délégué

DE BONDT Karel

Belliard 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

LAMBERT Laurence

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

DE WINTER Liesbeth

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

VAN POUCKE Lin

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2016-01-19

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

KEERSEBILCK Matthijs

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

CEYSENS Patricia

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

DUPRIEZ Patrick

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

DE ZAEGER Piet

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-11-19

Fin de mandat : 2021-05-20

Administrateur

VANDEN BERGHE Theodoor (Bogdan)

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

BLOCKMANS Tom

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

GONZALEZ Xavier

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

EY Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL

0446334711

De Keetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2026-05-15

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VAN HOOFF Eric

Reviseur d'entreprise - A 02075

De Keetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

RSM INTERAUDIT CVBA - B00091

0436391122

Lozenberg 22 2

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2026-05-15

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DELACROIX Marie

Reviseur d'entreprise - A02141

Lozenberg 22 2

1930 Zaventem

BELGIQUE

Rekenhof - La Cour des comptes

0850038120

Regentschapsstraat 2

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Debucqoy Jan

Commissaire

Regentschapsstraat 2

1000 Bruxelles

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>100.523.837</u>	<u>93.090.896</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	33.940.118	29.668.396
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	23.796.402	21.842.797
Terrains et constructions		22	12.604.189	12.543.574
Installations, machines et outillage		23	5.422.905	3.833.743
Mobilier et matériel roulant		24	5.746.779	5.444.549
Location-financement et droits similaires		25	22.529	20.930
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	42.787.317	41.579.704
Entreprises liées	6.15	280/1	302.200	240.700
Participations		280	302.200	240.700
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	42.485.117	41.339.004
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	42.485.117	41.339.004

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	535.954.757	504.159.345
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	45.055.077	23.037.979
Créances commerciales		40	18.999.361	17.535.433
Autres créances		41	26.055.716	5.502.545
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	389.216.373	341.389.014
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	389.216.373	341.389.014
Valeurs disponibles		54/58	96.353.890	133.446.753
Comptes de régularisation	6.6	490/1	5.329.417	6.285.599
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	636.478.594	597.250.242

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>227.312.770</u>	<u>222.064.309</u>
Capital souscrit		10/11	150.000.000	150.000.000
Capital non appelé		10	150.000.000	150.000.000
En dehors du capital		100	150.000.000	150.000.000
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	77.312.770	72.064.309
Réserves indisponibles		130/1	15.000.000	15.000.000
Réserve légale		130	15.000.000	15.000.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	1.523.680	1.523.680
Réserves disponibles		133	60.789.090	55.540.629
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>80.140.297</u>	<u>76.954.434</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	80.140.297	76.954.434
Pensions et obligations similaires		160	544.534	560.968
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	79.595.763	76.393.466
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>329.025.527</u>	<u>298.231.498</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	64.579.312	40.570.891
Dettes financières		170/4	10.179	12.020
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	10.179	12.020
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	64.569.133	40.558.871
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	239.507.228	225.927.988
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	12.543	8.925
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	30.161.184	33.353.689
Fournisseurs		440/4	30.161.184	33.353.689
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	21.786.677	18.553.613
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	14.829.474	10.710.480
Impôts		450/3	5.601.385	2.880.845
Rémunérations et charges sociales		454/9	9.228.089	7.829.635
Autres dettes		47/48	172.717.349	163.301.281
Comptes de régularisation	6.9	492/3	24.938.987	31.732.619
TOTAL DU PASSIF		10/49	636.478.594	597.250.242

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.611.658.978	1.448.290.974
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.581.114.023	1.435.871.842
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	29.059.096	11.199.276
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.485.859	1.219.856
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.582.591.705	1.427.263.679
Approvisionnements et marchandises		60	1.073.575.074	938.930.722
Achats		600/8	1.073.575.074	938.930.722
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	98.304.727	91.697.859
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	39.944.084	39.337.832
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	14.409.686	18.780.203
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	279.670	79.283
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	3.185.862	1.154.363
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	352.414.349	336.023.838
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	478.253	1.259.579
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	29.067.273	21.027.295

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.903.024	1.524.136
Produits financiers récurrents		75	4.782.584	1.524.136
Produits des immobilisations financières		750	7.261	7.261
Produits des actifs circulants		751	4.780.233	1.500.551
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.350	16.323
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	120.441	
Charges financières		65/66B	3.332.977	29.579
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.332.977	29.579
Charges des dettes		650	842	21.561
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-1.282.384	-135.922
Autres charges financières		652/9	4.614.519	143.940
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	30.637.320	22.521.851
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	9.643.476	2.626.721
Impôts		670/3	9.643.476	2.626.721
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	20.993.844	19.895.131
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	20.993.844	19.895.131

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	20.993.844	19.895.131
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	20.993.844	19.895.131
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	5.248.461	4.973.783
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	5.248.461	4.973.783
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	15.745.383	14.921.348
Rémunération de l'apport	694	15.745.383	14.921.348
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P		143.895.123
	15.203.207	
	193.674	
(+)/(-) 8042		
	158.904.656	
8122P	XXXXXXXXXX	114.226.727
	10.934.434	
	196.623	
(+)/(-) 8112		
	124.964.538	
	33.940.118	
211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	30.914.731
8161	1.370.897	
8171	3.907	
(+)/(-) 8181		
8191	32.281.721	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	18.371.156
8271	1.310.282	
8281		
8291		
8301	3.907	
(+)/(-) 8311		
8321	19.677.531	
(22)	12.604.189	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	46.211.380

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

8162	3.159.240	
8172	200.209	
(+)/(-) 8182		
8192	49.170.411	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8252P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P	XXXXXXXXXX	42.377.637
-------	------------	------------

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

8272	1.570.078	
8282		
8292		
8302	200.209	
(+)/(-) 8312		
8322	43.747.506	

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)	5.422.905	
------	-----------	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	20.868.805
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	888.680	
Cessions et désaffectations	8173	3.329	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	21.754.156	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	15.424.256
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	586.450	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	3.329	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	16.007.377	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	5.746.779	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	26.773

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164 12.990

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8184

8194 39.763

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice**

8254P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8244

8254

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P XXXXXXXXXXXX 5.843

Mutations de l'exercice

Actés

8274 11.391

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8314

8324 17.234

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25) 22.529

DONT

Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252 22.529

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	23.342

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8165		
8175		
8185		
8195	23.342	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8215		
8225		
8235		
8245		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8255		
8325P	XXXXXXXXXX	23.342

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8275		
8285		
8295		
8305		
8315		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325	23.342	
------	--------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26)		
------	--	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	240.700
8361	61.500	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	302.200	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>302.200</u>	
281P	XXXXXXXXXX	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	41.339.004
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	5.454.526	
Remboursements	8593	4.308.413	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	42.485.117	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
COC 0478242662 Société coopérative à responsabilité limitée Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	470	6,4	33,9	2020-12-31	EUR	427.327	5.354
LNL Services 0866352134 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	615	100		2020-12-31	EUR	232.159	24.081
New LSO 0673508612 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	100	100		2020-12-31	EUR	155.800	
SCOOORE 0765505291 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	100	100			EUR		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	86.311.451	134.600.000
8681	86.311.451	134.600.000
8682		
8683		
52	302.444.909	196.788.574
8684	302.444.909	196.788.574
53		10.000.440
8686		
8687		10.000.440
8688		
8689	460.013	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter
- Magasins billets et online
- Produits acquis

Exercice
2.899.406
1.821.599
608.412

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	150.000.000
(100)	150.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

 Actions sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	150.000.000	78.760
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Belgische Staat 0252796351 BELGIQUE	Actions sans valeur nominale			78,72
Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij 0253445063 Louizalaan 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions sans valeur nominale			21,28

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Provision EuroMillions	38.528.862
Provision litiges juridiques	203.423
Provision autres risques et charges	8.478.555
Provision Covid-19	32.350.000
Provision Viking Lotto	34.923

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	12.543
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	12.543
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	12.543
--	------	---------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	10.179
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	10.179
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	64.569.133

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	64.579.312
--	------	-------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	4.401.385
450	1.200.000
9076	
9077	9.228.089

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice
15.142.094
100.376
9.696.517

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges à imputer
- Produits à reporter
- Régularisation mises futures

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	431	432
9087	415,1	417,2
9088	622.931	598.089
620	27.980.038	26.856.891
621	7.742.947	7.625.618
622	2.113.260	2.189.439
623	2.085.602	2.638.517
624	22.237	27.367

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-16.434	-37.526
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	323.166	190.160
Reprises	9113	43.495	110.877
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	171.043.899	155.473.155
Utilisations et reprises	9116	167.858.037	154.318.792
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.659.416	970.211
Autres	641/8	350.754.933	335.053.627
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	8,4	3,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	16.383	7.806
Frais pour la société	617	431.034	132.087

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Plus values sur réalisation d'actifs circulants et commercial

Produits financiers divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Moins value portefeuille

Charges financières diverses

Différences de change

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	2.848.744	1.429.526
	2.350	16.323
6501		
6502		
6510		1.548.368
6511	1.282.384	1.684.290
653		
6560		
6561		
654		
655		
	3.847.389	40.765
	764.154	100.903
	2.976	2.272

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.606.300</u>	<u>1.219.856</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.485.859	1.219.856
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		159.529
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.485.859	1.060.327
Produits financiers non récurrents	(76B)	120.441	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	120.441	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>478.253</u>	<u>1.259.579</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	478.253	1.259.579
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	2.949	1.208.135
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	475.303	51.443
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	9.643.476
9135	41.643.476
9136	32.000.000
9137	
9138	
9139	
9140	
	2.981.848

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	14.383	52.724
9146	19.780.282	17.994.754
9147	8.331.773	7.382.125
9148	40.500.000	40.500.000

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<u>2.900.000</u>
9150	
9151	
9153	2.900.000
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Etant donné les activités de ses filiales, c'est à dire :

- pour le SA New Lotto Sports Organisation : participation société, Captains of Cycling SCRL,, la gestion de l'équipe cycliste Lotto (membre du peloton international depuis 1985),
- pour LNL Services, depuis 2004, la gestion de la participation au jeu européen Euro Millions,

la Loterie Nationale est consciente de son engagement vis-à-vis de ses filiales quant à la continuité de leurs activités.

Il y a lieu de noter l'existence de quelques litiges concernant les jeux de la Loterie Nationale, pour lesquels aucune provision n'a été constituée vu la faible probabilité de condamnation.

" Dans le cadre de l'exercice de ses activités, l'entreprise est confrontée à un certain nombre de risques. Sur base des éléments connus et disponibles, le management de la société a établi les provisions nécessaires pour faire face à ces risques."

Le 10/09/2020 la Loterie Nationale a obtenu une garantie bancaire pour sa filiale SCRL Captains of Cycling en faveur de l'UCI pour un montant de 2.900.000 € afin que sa filiale puisse satisfaire à ses obligations en tant qu'équipe World Tour.

Dans le cadre de la convention entre La Loterie Nationale et New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale a donné une garantie budgétaire de 5.500.000 € (hors T.V.A) à sa filiale pour l'année 2021

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La Loterie Nationale a instauré des plans de pension complémentaire au profit de l'ensemble de son personnel depuis l'année 2002. Ces plans de pension sont des plans dit « contribution définie » pour le personnel embauché à partir du 01.04.15 et "but à atteindre" pour le personnel embauché avant cette date. Ceux-ci sont externalisés et financé(s) par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur (et/ou par les membres du personnel) qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de 65 ans.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Mesures pour en couvrir la charge :

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance/ le fonds de pension nous a informé qu'il n' existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	302.200	240.700
(280)	302.200	240.700
9271		
9281		
9291	259.653	
9301		
9311	259.653	
9321		
9331		
9341		
9351	559.101	
9361		
9371	559.101	
9381	2.900.000	3.050.000
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Nihil

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	377.500
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	151.589
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	180.274
95071	
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

COVID-19

Depuis fin 2019, notre environnement est également impacté par la crise sanitaire mondiale et par les mesures prises par le gouvernement belge pour endiguer la propagation du virus. Cette situation engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise. Les mesures dans le cadre de la crise sanitaire, qui ont perduré également après la clôture des comptes, ont incité la Loterie Nationale à prendre la décision de maintenir dans les comptes de 2021 la provision covid pour laquelle un montant de 32,3 millions d'euros avait été inscrit en 2019.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Notre proposition d'augmenter ponctuellement notre soutien aux bonnes causes de 15 millions d'euros, grâce aux bons résultats de 2021, a été bien accueillie et nous a permis d'inscrire aux comptes de 2021 notre apport aux subsides d'un montant total de 215 millions d'euros. L'AR reprenant le plan de répartition définitif des subsides de la Loterie Nationale pour l'exercice 2021 inclus les 15 millions supplémentaires n'est pas encore publié mais a bien été approuvé lors du Conseil des ministres du 29/04/2022.

Le conflit militaire en Ukraine et son incidence sur l'économie belge impactera inévitablement la Loterie Nationale en 2022 dont les produits sont procycliques. Par ailleurs, l'inflation très élevée pèse sur la marge d'exploitation de l'entreprise ; les prix de ses produits sont en effet fixes, alors que du côté des coûts, les hausses de prix se font fortement sentir.

De plus l'arrêté royal du 17 février 2022 (MB 23/02/2022) fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires, à savoir l'engagement de paris, inquiète fortement la Loterie Nationale. En plus du fait que la définition très large de ce qu'il faut entendre par 'librairie' ouvre la porte à une expansion du secteur des paris, p. ex. dans les stations-service et les magasins d'alimentation (à condition qu'il y ait une vente minimale d'articles de presse), la Loterie Nationale est également convaincue que la nouvelle définition accélérera encore la baisse du nombre de librairies de ces dernières années. Vu la place importante qu'occupent encore aujourd'hui les librairies dans les ventes au détail de l'entreprise, et l'ouverture aux secteurs dans lesquels la Loterie Nationale a diversifié ses activités (Petrol et Food), ce nouveau cadre législatif aura sans doute une incidence négative sur les ventes au détail de l'entreprise.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

LOTÉRIE NATIONALE

Société anonyme de droit public

Rue Belliard 25-33 1040 Bruxelles

Registre des personnes morales de Bruxelles n° 659.821

TVA - BE BE 0223 967 357

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 20 mai 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de la société et de notre gestion durant l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2021.

Le projet de comptes annuels a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la société.

1. ÉVOLUTION ET SITUATION

En 2021, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1.581 million d'euros, une augmentation de 10% par rapport à 2020, une année encore plus affectée par la crise Covid et durant laquelle le chiffre d'affaires de l'entreprise est resté stable. Avec ce résultat, la Loterie Nationale a pu renouer avec la trajectoire de croissance qu'elle suivait ces dernières années et qui était caractérisée par une progression durable du chiffre d'affaires.

Ce résultat s'explique par la bonne performance du Lotto (+ 8% par rapport à 2020, meilleur résultat des 10 dernières années), confirmant une nouvelle fois son attrait auprès de nos joueurs et montrant sa capacité de résistance à la crise Covid, et par le succès de nos **billets à gratter** et gamme de jeux **Woohoo** qui permet d'atteindre un nouveau record de ventes (+ 13% par rapport à 2020).

L'année 2020 fut difficile pour **EuroMillions** en raison de l'incertitude causée par la crise du coronavirus au sein du consortium. Néanmoins, ce produit a réussi à reconquérir le cœur des joueurs en 2021, entre autres par le biais d'une offre de jackpot attractive, comme en témoigne la croissance de 10% du chiffre d'affaires.

Le **réseau de vente traditionnel** de la Loterie Nationale connaît ces dernières années une baisse de fréquentation imputable à la diminution des ventes de journaux et magazines ainsi

qu'à la baisse de la consommation des produits du tabac. Cette tendance s'est encore traduite en 2021 par une perte nette de 13 librairies.

Étant donné qu'il est très important pour des produits d'opportunité comme ceux de la Loterie Nationale d'être disponibles dans suffisamment d'endroits, de nombreux efforts ont à nouveau été consentis au cours de l'année écoulée pour créer des possibilités de vente sur le chemin des joueurs. Au final, 617 nouveaux points de vente ont vu le jour.

Dans le domaine des **ventes digitales**, toutes les attentes ont une nouvelle fois été dépassées avec plus de 410 millions d'euros de mises en 2021, ce qui représente une hausse de 23,2% par rapport à 2020. Le canal « mobile » s'adapte pour sa part 52% des ventes en ligne de la Loterie Nationale.

Comme la Loterie Nationale entend continuer à honorer son engagement social en faveur des **bonnes causes**, le nouveau contrat de gestion conclu avec l'État belge en 2021 prévoit que celle-ci augmente structurellement son soutien aux bonnes causes de 15 millions d'euros par an, pour atteindre 200 millions d'euros. Grâce aux excellents résultats de 2021, un autre montant exceptionnel de 15 millions d'euros a encore pu être dégagé pour les bonnes causes.

Les fonds qui retournent à la société belge pour 2021 s'élèvent donc à 350 millions d'euros dont 215 millions sous forme de soutien aux bonnes causes et 135 millions sous forme de rente de monopole.

Après déduction du soutien aux bonnes causes et de la rente de monopole (350 millions en tout), l'entreprise est parvenue à clôturer l'exercice avec un bénéfice à affecter de 20.993.844 euros (celui-ci s'élevait à 19.895.131 euros en 2020).

Le conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2021, après l'affectation du résultat telle que proposée, la Loterie Nationale dispose de fonds propres à hauteur de 227.312.770 euros (150.000.000 euros de capital souscrit, 15.000.000 euros de réserves légales, 1.523.680 euros de réserves immunisées, 60.789.090 euros de réserves disponibles). Elle peut en outre s'acquitter de toutes ses obligations de paiement et n'éprouve pas de problèmes de liquidité (voir les ratios ci-après).

2 – RÉSULTATS

2.1. BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

Remarque préalable : il s'agit en l'occurrence des bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2021 est à considérer sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'affectation proposée.

Les bilans de l'exercice clôturé et de l'exercice précédent sont synthétisés ci-après :

Exercice se clôturant au en milliers d'euros	31.12.2021	%	31.12.2020	%
Actif				
Actifs immobilisés	100.524	15,8	93.091	15,6
Créances à + d'1 an	-	-	-	-
	100.524	15,8	93.091	15,6
Actifs circulants à 1 an au +	535.955	84,2	504.159	84,4
Total Actif	636.479	100,0	597.250	100,0
Passif				
Fonds propres	227.313	35,7	222.064	37,2
Provisions et impôts différés	80.140	12,6	76.954	12,9
Dettes à + d'1 an	64.579	10,1	40.571	6,8
	372.032	58,5	339.589	56,9
Dettes à 1 an au +	239.507	37,6	225.928	37,8
Comptes de régularisation	24.939	3,9	31.733	5,3
Total Passif	636.479	100,0	597.250	100,0

2.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont synthétisées ci-après :

Exercice se clôturant au en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Chiffres d'affaires	1.581.114	1.435.872
Autres produits d'exploitation	30.545	12.419
Charges d'exploitation	-1.582.592	-1.427.264
Résultat d'exploitation	29.067	21.027
Résultat financier	1.570	1.495
Résultat de l'exercice avant impôts	30.637	22.522
Impôts sur le résultat	-9.643	-2.627
Résultat de l'exercice	20.994	19.895
Prélèvement/transfert aux réserves immunisées		
Résultat de l'exercice à affecter	20.994	19.895

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter:	20.993.844 €
Se composant de :	
Résultat reporté de l'exercice précédent :	-
Bénéfice de l'exercice à affecter :	20.993.844 €
Dividende à distribuer :	15.745.383 €
Dotations aux réserves disponibles :	5.248.461 €

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien compromettre l'accomplissement de sa mission sociale, et plus encore son intensification :

- l'augmentation de l'offre de paris et de jeux de hasard dotée d'un encadrement limité ;
- la résurgence permanente d'une offre illégale difficilement contrôlable ;
- la mise en question au niveau européen de l'utilité d'un monopole pour les loteries ;
- la capacité d'investissement plus élevée de ses concurrents.

Depuis fin 2019, notre environnement est également impacté par la crise sanitaire mondiale et par les mesures prises par le gouvernement belge pour endiguer la propagation du virus. Cette situation engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise.

Les mesures dans le cadre de la crise sanitaire, qui ont perduré également après la clôture des comptes, ont incité la Loterie Nationale à prendre la décision de maintenir dans les comptes de 2021 la provision covid pour laquelle un montant de 32,3 millions d'euros avait été inscrit en 2019.

Parallèlement, l'entreprise est évidemment soumise aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités. Face à ceux-ci, ses dirigeants font preuve d'une vigilance permanente. Tous les risques auxquels la société est exposée sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après analyse. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels de la société sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par la direction.

Ces dernières années, le nombre de librairies a systématiquement diminué en raison de la baisse des ventes de produits du tabac et de journaux.

En 2010, le législateur a décidé qu'en plus des agences de paris, les librairies devaient également pouvoir proposer des paris.

L'absence de définition du terme « librairie » jusqu'à très récemment avait donné lieu à l'émergence du phénomène des « fausses librairies » ou plutôt des « d'agences de paris déguisées » avec toutes les conséquences sociales néfastes que cela implique, notamment la disparition encore plus rapide des librairies traditionnelles.

L'arrêté royal du 17 février 2022 fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires a introduit une réglementation qui, pour diverses raisons, s'avérera préjudiciable à l'image que nous nous entendons par « librairies ». Les exigences des ventes minimales de « titres de presse » sont si faibles que le nombre de lieux où les paris sportifs peuvent être proposés augmentera de manière exponentielle. Non seulement, les librairies traditionnelles en souffriront, mais la population sera également exposée de façon significative à ce type de jeu de hasard agressif.

Il est regrettable que l'on peut parler de « régularisation » plutôt que de « réglementation », ce qui aura pour conséquence de renforcer la disparition des librairies traditionnelles. Et sans un contrôle strict de ces conditions, le nombre de librairies traditionnelles risque en effet de disparaître à un rythme encore plus rapide.

Néanmoins, la Loterie Nationale fera tout son possible pour remplir son contrat de gestion.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Notre proposition d'augmenter ponctuellement notre soutien aux bonnes causes de 15 millions d'euros, grâce aux bons résultats de 2021, a été bien accueillie et nous a permis d'inscrire aux comptes de 2021 notre apport aux subsides d'un montant total de 215 millions d'euros. Nos prévisions de liquidité et de solvabilité sont telles que la poursuite de nos activités ne sera pas compromise.

En raison du conflit militaire en Ukraine et de son incidence sur l'économie belge, il sera difficile pour la Loterie Nationale, dont les produits sont procycliques, d'égaliser ses excellents résultats de 2021. Par ailleurs, l'inflation très élevée pèse sur la marge d'exploitation de l'entreprise ; les prix de ses produits sont en effet fixes, alors que du côté des coûts, les hausses de prix se font fortement sentir.

L'arrêté royal du 17 février 2022 (MB 23/02/2022) fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires, à savoir l'engagement de paris, inquiète fortement la Loterie Nationale. En plus du fait que la définition très large de ce qu'il faut entendre par 'librairie' ouvre la porte à une expansion du secteur des paris, p. ex. dans les stations-service et les magasins d'alimentation (à condition qu'il y ait une vente minimale d'articles de presse), la Loterie Nationale est également convaincue que la nouvelle définition accélérera encore la baisse du nombre de librairies de ces dernières années. Vu la place importante qu'occupent encore aujourd'hui les librairies dans les ventes au détail de l'entreprise, et l'ouverture aux secteurs dans lesquels la Loterie Nationale a diversifié ses activités (Petrol et Food), ce nouveau cadre législatif aura sans doute une incidence négative sur les ventes au détail de l'entreprise.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021, aucun autre événement requérant une adaptation des comptes annuels 2021 ne s'est produit.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Mis à part les inquiétudes formulées au points 3 et 4, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'influencer significativement le développement de l'entreprise.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2021, la société a poursuivi ses efforts en prêtant une attention toute particulière :

- au renouvellement de son offre de paris sportifs, toujours dénommée SCOOORE!, redéfinie avec un nouveau partenaire et au sein d'une nouvelle structure, à partir de début 2022, ce qui doit permettre à la Loterie Nationale d'accomplir mieux encore sa mission de canalisation dans le contexte du marché belge de jeux de hasard libéralisé ;
- à la poursuite du développement du canal de vente digital, entre autres par le biais de sa gamme de produits Woohoo ;

- à la préparation d'améliorations de la qualité en matière d'expérience de jeu pour le joueur et de ses canaux de jeux ;
- à la mise en place de nouveaux outils de gestion et à la préparation de sa nouvelle plateforme digitale en adéquation aux défis stratégiques ;
- à sa communication et identité sociétale à travers sa campagne « Meer dan spelen »
 - « Bien plus que jouer » ;
- à la première phase d'une évolution vers une nouvelle politique en matière de mobilité visant une réduction radicale des émissions de CO2 ;
- à la poursuite de notre engagement en matière de « comportement de jeu responsable » ce qui nous vaut la certification « Jeu responsable » décerné par l'Association européenne des loteries ;
- à la conservation du certificat WLA, une des conditions requises pour que la Loterie Nationale puisse continuer à prendre part à EuroMillions. Par ailleurs, une telle certification renforce indubitablement la confiance accordée par les joueurs et les partenaires à la Loterie Nationale.

7. SUCCURSALES ET FILIALES

En 2021, la société dispose de trois hubs régionaux : Jette, Gand et Liège et de huit magasins (shops) : quatre en Flandre (Anvers, Gand, Ostende et Hasselt), trois en Wallonie (Liège, Charleroi et Namur) et un à Bruxelles. En 2022, 2 magasins supplémentaires seront ouverts à Bruges et à Louvain.

La SA New Lotto Sports Organisation, a été créée le 22 mars 2017. Par l'intermédiaire de la SA New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale participe dans la SCRL Captains of Cycling (le 31 mars 2017, la SA Lotto Sports Organisation a été transformée en SCRL Captains of Cycling). La SA LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de services en faveur d'organismes de loteries, jeux ou paris autorisés, d'agir en qualité d'intermédiaire ou de point de contact pour les opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptible de favoriser directement ou indirectement cet objet, en ce compris la prise de participation dans des sociétés actives dans les domaines précités), a été instituée par acte notarié le 5 juillet 2004. Le 22 mars 2021, la SA Scoore a été créée. Cette filiale sera utilisée à partir de 2022 pour l'organisation des paris sportifs de la Loterie Nationale.

Le capital de la SA New Lotto Sports Organisation, de la S.A. LNL Services et de la S.A. Scoore est entièrement détenu par la Loterie Nationale.

Bien que la Loterie Nationale contrôle la S.A. New Lotto Sports Organisation, la S.A. LNL Services et la S.A. Scoore, elle n'a pas établi de comptes annuels consolidés.

En effet, conformément à l'article 107, 1°, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

Au 31 décembre 2021, la SA New Lotto Sports Organisation, la SA LNL Services et la SA Scoore répondaient clairement aux dispositions de l'article précité.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2021, pas plus qu'auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.

9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Non applicable.

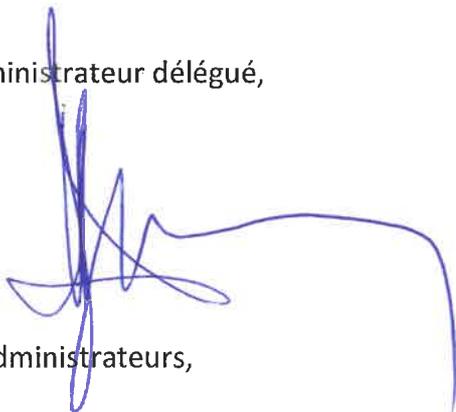
10. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2021.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

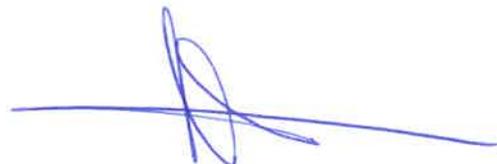
Fait à Bruxelles, le 12 avril 2022.

L'administrateur délégué,



Les administrateurs,

Le président du conseil d'administration,



RAPPORT DES COMMISSAIRES

LOTERIE NATIONALE SA DE DROIT PUBLIC

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LOTERIE NATIONALE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Loterie Nationale SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires de communication. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Les réviseurs d'entreprises, membres du collège des commissaires, ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Leur mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Le représentant de la Cour des comptes, membre du collège des commissaires, a été nommé par l'assemblée générale de la Cour des comptes en date du 6 juin 2016. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Loterie Nationale durant huit exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 636.478.593,86 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 20.993.844,42.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021,

ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des Commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des Commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;

- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect :
 - ✓ des dispositions de l'article 3:10 du Code des sociétés et des associations prévoyant que les comptes annuels doivent être déposés par les administrateurs à la Banque nationale de Belgique dans les trente jours de leur approbation.
- ✓ des dispositions de l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations prévoyant la remise des pièces aux membres de l'assemblée générale 15 jours avant la réunion.

Bruxelles, le 13 mai 2022

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM InterAudit SRL
Représentée par



Marie DELACROIX
Associée

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par



Eric Van Hoof
Partner *
* Agissant au nom d'une SRL

LA COUR DES COMPTES
Représentée par

Jan Debucquoy
(Signature)



Digitaal ondertekend door Jan
Debucquoy (Signature)
Datum: 2022.05.12 13:14:25 +02'00'

Jan DEBUCQUOY
Conseiller auprès de la Cour des Comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

334

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	376,1	207,3	168,8
Temps partiel	1002	51,5	14	37,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	415,1	217,8	197,3

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	570.261	322.892	247.369
Temps partiel	1012	52.668	15.063	37.605
Total	1013	622.929	337.955	284.974

Frais de personnel

Temps plein	1021	36.306.102	21.255.458	15.050.644
Temps partiel	1022	3.615.745	1.082.605	2.533.140
Total	1023	39.921.846	22.338.063	17.583.784

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	693.174	374.360	318.814
--	------	---------	---------	---------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	417,2	207,8	209,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	598.089	312.510	285.579
Frais de personnel	1023	39.310.365	20.915.607	18.394.758
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	654.445	340.565	313.880

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	386	45	420,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	386	45	420,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	59	3	61,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	6		6
de niveau supérieur non universitaire	1202	17		17
de niveau universitaire	1203	36	3	38,2
Femmes	121	53	7	58,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	2	8,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	14	2	15,6
de niveau universitaire	1213	32	3	34,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	386	45	420,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	8,4	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	16.383	
Frais pour la société	152	431.034	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	64	1	64,6
210	55	1	55,6
211	9		9
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	40	17	52,7
310	30	17	42,7
311	9		9
312			
313	1		1
340	5	14	15,6
341			
342	13	1	13,8
343	22	2	23,3
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	99	5811	88
5802	2.660	5812	2.116
5803	283.261	5813	204.718
58031	283.261	58131	204.718
58032		58132	
58033		58133	
5821	52	5831	60
5822	159	5832	321
5823	23.968	5833	36.191
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit public, la Loterie Nationale est régie par la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (dite « Loi de 2002 »). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la Loi de 2002, la Loterie Nationale est régie par le Code belge des sociétés.

La Loterie Nationale respecte des règles de gouvernance d'entreprise en vue de s'inscrire, en tant qu'entreprise publique, résolument dans un mouvement général de transparence et de meilleure gestion.

Les missions de service public qui lui ont été confiées par l'État illustrent son engagement sociétal vis-à-vis de son actionnaire de référence – l'État – et des citoyens, bénéficiaires finaux des subsides découlant des activités de la Loterie Nationale.

Pour mener à bien ses missions, la Loterie Nationale s'appuie non seulement sur son conseil d'administration, mais également sur trois comités spécialisés, à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique, ainsi que sur le comité de direction, sans oublier les organes de contrôle que sont le collège des commissaires et les commissaires du gouvernement.

* Conseil d'administration

Composition

L'article 9 §1 de la Loi de 2002 stipule que le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, l'administrateur délégué et un nombre de membres ordinaires proportionnel aux droits de votes attachés aux actions détenues par l'État. L'État Belge étant actionnaire à 78,72 %, douze administrateurs sont nommés par le Roi.

Les autres membres ordinaires sont ensuite nommés par les autres actionnaires, en l'occurrence, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, qui détient 21,28 % des parts et a donc nommé deux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose de quatorze membres, dont le président et l'administrateur délégué (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Douze administrateurs ordinaires, parmi lesquels l'administrateur délégué et le président du conseil d'administration, sont nommés par l'État belge par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

* Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN	Président	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Jannie HAER	Administrateur délégué	
* Monsieur Frédéric CAUDERLIER	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Grégory DEMAL	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Heidi DE PAUW	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Piet DE ZAEGER	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Carine DOUTRELEPONT	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Ermeline GOSELIN	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Eddy PEETERS	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Eric PONCIN	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Bart STOKMANS	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Annemie VERHOEVEN	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021



* Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Javier GONZALEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Gérald DUFFY	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Laurence LAMBERT	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Liesbeth DE WINTER	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Madame Patricia CEYSENS	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Madame Ann BRUSSEEL	Administratrice	du 21/05/2021 au 31/12/2021
* Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur	à partir du 21/05/2021

Deux administrateurs ordinaires désignés par La Société Fédérale de Participations et d'Investissement :

* Madame Aline GODFRIN	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Lin VAN POUCKE	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Ermeline GOSSELIN	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021

L'article 9, §5 de la Loi de 2002 prévoit que le président du conseil d'administration est nommé par le Roi parmi les membres ordinaires et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du conseil d'administration.

Conformément à la Loi de 2002, les administrateurs sont chacun nommés pour un mandat reconductible de six ans.

Parmi les membres du conseil d'administration désignés par l'État belge, il doit y avoir autant de néerlandophones que de francophones. L'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président. Un tiers au moins des administrateurs doit être du sexe opposé à celui des autres membres désignés par l'État belge (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Le comité de direction est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. L'administrateur délégué représente la société dans tous les actes juridiques.

Pouvoirs et fonctionnement

Fréquence des réunions

L'article 24, §1 des statuts de la Loterie Nationale prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Le conseil d'administration se réunit en principe tous les deuxièmes mardis du mois, à l'exception du mois d'août. Il s'est réuni 12 fois en 2021.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou l'administrateur délégué, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande.



Compétences

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la Loterie Nationale, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration contrôle la gestion assurée par le comité de direction qui lui fait régulièrement rapport.

Le conseil, ou son président, peut, à tout moment, demander au comité de direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

Comités institués par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités, lesquels sont chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération et du comité stratégique.

* Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit se compose d'administrateurs ordinaires, au nombre de trois au moins. Le président du conseil d'administration et les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit et y siègent avec voix consultative.

Les administrateurs ordinaires qui le composent sont les suivants :

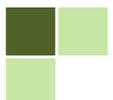
* Monsieur Eric PONCIN	Président	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Lin VAN POUCKE	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Grégory DEMAL	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Bart STOKMANS	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN	Président du Conseil d'administration (voix consultative)	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Patricia CEYSENS	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Laurence LAMBERT	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente du Conseil d'administration (voix consultative)	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2021.

Compétences

Le comité d'audit est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans l'examen des comptes et le contrôle du budget, le suivi des travaux d'audit, l'examen de la fiabilité de l'information financière et l'organisation et la surveillance du contrôle interne.



* Comité de rémunération

Composition

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

* Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN	Président	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Heidi DE PAUW	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Carine DOUTRELEPONT	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Eddy PEETERS	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Gerald DUFFY	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni 3 fois en 2021.

* Comité stratégique

Composition

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, l'administrateur délégué et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

* Monsieur Frédéric VAN DER SCHUEREN	Président	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Jannie HAEK	Administrateur délégué	
* Monsieur Frederic CAUDERLIER	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Piet DE ZAEGER	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Ermeline GOSSSELIN	Administratrice	jusqu'au 20/05/2021
* Monsieur Bart STOKMANS	Administrateur	jusqu'au 20/05/2021
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Madame Patricia CEYSENS	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Javier GONZALEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité stratégique.

Le comité stratégique s'est réuni 3 fois en 2021.



Compétences

Le comité stratégique est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la société. Le comité stratégique émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, les opportunités d'acquisition et de partenariat et toute autre question d'intérêt stratégique soumise par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué ou deux autres administrateurs

* Les commissaires du gouvernement

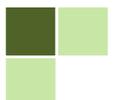
L'article 18 de la Loi de 2002 prévoit que la Loterie Nationale est soumise au contrôle du ministre, et pour les décisions ayant un impact budgétaire ou financier, au contrôle du ministre qui a le Budget dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du gouvernement.

Les commissaires du gouvernement veillent au respect de la loi, du statut organique de la Loterie Nationale et du contrat de gestion. Ils s'assurent, en particulier, de ce que la politique de la Loterie Nationale ne porte pas préjudice à l'exécution des tâches de service public.

De plus, les commissaires du gouvernement font rapport au ministre, au ministre du Budget et au ministre des Finances sur toutes les décisions de la société qui ont une incidence sur le budget de l'État.

- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur Jacques WARNIMONT (jusqu'au 11/05/2021);
- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur Tom BLOCKMANS (à partir du 12/05/2021).
- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargé de la Loterie Nationale est Monsieur Filip VAN DE VELDE.

Les commissaires du gouvernement sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de direction et y siègent avec voix consultative.



Rémunération

* Conseil d'administration

La Loi de 2002 prévoit que l'assemblée générale détermine la rémunération dont bénéficient les membres du conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur.

La rémunération brute du président du conseil d'administration se compose d'une partie mensuelle fixe qui s'élève à 2.500 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 750 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 500 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

Le président et les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais ni d'avantages en nature.

La rémunération des membres du conseil d'administration n'a pas été indexée depuis 2002.

* Administrateur délégué

Le gouvernement fédéral a décidé en 2016 d'adopter de nouvelles règles en matière de rémunération des administrateurs délégués des entreprises publiques. Ces règles prévoient que l'indemnité maximale annuelle s'élève à 290.000 euros par an. Ce montant est indexé.

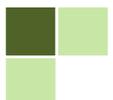
* Commissaires du gouvernement

La rémunération brute des commissaires du gouvernement se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- * 500 € par séance du conseil d'administration ;
- * 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération des commissaires du gouvernement n'a pas été indexée depuis 2002.



En 2021 la Loterie Nationale a payé une rémunération de 377.500 euro aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires du gouvernement.

Prénom et nom	Titre	Présences Conseil d'Administration	Présences Comité de Rémunérations	Présences Comité Stratégique	Présences Comité d'Audit	Rémunérations
Nombre de réunions		12	3	3	3	
BLOCKMANS TOM	Commissaire	6	1	2	2	17.193,55
BRUSSEEL ANN	Administratrice	6				12.193,55
CAUDERLIER FREDERIC	Administrateur	6(*)		1		9.306,45
CEYSENS PATRICIA	Administratrice	6		2	2	16.193,55
DARDENNE EMMANUELLE	Administratrice	5	1			12.693,55
DE BONDT KAREL	Administrateur	5	1			12.693,55
DE PAUW HEIDI	Administratrice	5(*)	2			10.306,45
DE WINTER LIESBETH	Administratrice	6				12.193,55
DE ZAEGER PIET	Administrateur	6(*)		1		9.306,45
DEMAL GREGORY	Administrateur	6(*)			1	9.306,45
DEMARET GERALDINE	Présidente	6	1	2	2	27.887,10
DOUTRELEPONT CARINE	Administratrice	5(*)	2			9.806,45
DUFFY GERALD	Administrateur	4				11.193,55
DUPRIEZ PATRICK	Administrateur	6		1		13.193,55
GODFRIN ALINE	Administratrice	6(*)				8.306,45
GONZALEZ JAVIER	Administrateur	6		2		14.193,55
GOSSSELIN ERMELINE	Administratrice	12(*)		1		21.500,00
HAEK JANNIE	Administrateur-délégué	12	3	3	2	N/A
KEERSEBILCK MATTHIJS	Administrateur	5		2	1	14.693,55
LAMBERT LAURENCE	Administratrice	6			2	14.193,55
PEETERS EDDY	Administrateur	6(*)	2			10.306,45
PONCIN ERIC	Administrateur	6(*)			1	9.306,45
STOKMANS BART	Administrateur	6(*)		1	1	10.306,45
VAN DE VELDE FILIP	Commissaire	12(*)	3	3	3	29.500,00
VAN DER SCHUEREN FREDERIC	Président	5(*)	2	1	1	18.612,90
VAN POUCKE LIN	Administratrice	6(*)			1	9.306,45
VANDEN BERGHE THEODOOR (BOGDAN)	Administrateur	6	1			13.193,55
VERHOEVEN ANNE-MARIE	Administratrice	6(*)				8.306,45
WARNIMONT JACQUES	Commissaire	6(*)	2	1	1	12.306,45
						377.500,00

(*) à l'exception de Madame Heidi De Pauw, les membres du Conseil d'Administration ont participé à un Conseil d'administration supplémentaire le 29/03/2021 pour lequel ils n'ont pas reçu de jeton de présence.

* Comité des subsides

Certains administrateurs sont membres du comité des subsides visé dans l'article 31 du contrat de gestion du 26 juillet 2016. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour cette activité.

